

# D'ESTINNES ACTIONS 2025

## Commission Locale de Développement Rural

Salle de l'ONE, Estinnes-au-Mont



## COMPTE-RENDU

*Présents : voir liste en annexe*

### CLDR, le 19 novembre 2019

#### **1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion (25/06/19)**

---

Le PV est approuvé sans remarque.

#### **2. Présentation du PCM (Plan communal de Mobilité) par l'échevine Mme Delphine Deneufbourg**

---

*Pour des raisons pratiques, ce point initialement prévu en dernier a été présenté en début de séance.*

L'Echevine, Mme Delphine Deneufbourg, explique que le diagnostic et la définition des objectifs de travail – parties 1 et 2 du PCM – sont finalisés et ont été présentés à la population le 24 avril 2018 et au conseil communal le 25 juin 2018.

La phase 3, les pistes, a été présentée au Collège, puis au Conseil communal (le 18 novembre 2019) et sera présentée enfin à la population (le 16 janvier 2020).

Le PCM, c'est :

- Un outil stratégique pour une quinzaine d'années
- Une étude suivie par un comité d'accompagnement qui approuve les différents documents
- La possibilité d'octroi de subsides
- La mise sur pied des bases d'une politique de mobilité avec le soutien de différents acteurs

Le PCM est divisé en différents points :

- Les espaces publics et la mobilité piétonne
- Les déplacements cyclables
- Les mobilités alternatives
- Le covoiturage
- L'auto-partage
- Le transport routier (la plus importante partie du PCM) avec 3 niveaux régionaux et 3 niveaux locaux
- Le transit Nord-Sud :
  - La RN 563
  - La RN 90
  - La RN 40
  - Les entrées de village
  - L'aménagement à proximité de la maison de village de Vellereille-les-Brayeux
  - L'aménagement des abords du ruisseau des Estinnes et le cheminement piétonCes 3 derniers exemples sont des projets du PCDR.
- Les écoles
- La communication et la gouvernance

Le Collège s'est focalisé notamment sur les 3 projets en lien avec le PCDR et a eu une réflexion cohérente.

Pour les travaux du carrefour maison de village/école communale à Vellereille-les-Brayeux, il faudra attendre que la maison de village soit terminée, que le PCM soit clôturé et les subsides liés à celui-ci soient demandés et octroyés avant d'entamer les travaux d'aménagement du rond-point et de la voirie.

*Un membre demande quel timing est prévu ?*

Dès que la présentation de la phase 3 du PCM à la population le 16 janvier 2020 est terminée, la population a 6 semaines pour faire ses remarques, demander des éclaircissements, ... S'en suivront, le passage au Conseil Communal et l'envoi à la Région.

*Quels changements sur la mobilité peut-on espérer ? Dans combien de temps ?*

Avant tout, les aménagements seront phasés. Certains projets se mettent déjà en place aujourd'hui : 5 rues vont être aménagées sous peu. On peut compter sur des améliorations à partir de 2020. Notons que le PCM n'a pas de date de fin.

*Une personne s'interroge sur la liaison depuis le gué jusqu'à Estinnes-au-Val. Faut-il un PCM pour la réaliser (mise en sens unique et aménagement...) ? Pour cette même personne, juste un peu de peinture et une rue destinée uniquement aux piétons suffisent.*

Pour que cette rue soit en zone piétonne, une réflexion globale est nécessaire car cette rue va impacter la circulation dans les autres rues et des aménagements sécuritaires sont obligatoires pour une zone piétonne. Le PCM est là pour ce genre de situation.

Il est intéressant de voir que plusieurs fiches-projet du PCDR peuvent être des outils/moyens de réalisation des objectifs du PCM. Citons à titre d'exemple :

- *FP 1.6 – Création de liaisons intervillages, douces et touristiques appuyées sur le RAVeL et mettant en valeur le patrimoine de l'Entité*
- *FP 1.7 – Aménagements sécuritaires et identitaires des entrées de villages*
- *FP 1.1 – Mise en valeur et aménagement des abords du ruisseau des Estinnes*

## **2. Première convention – Maison de village de Vellereille-les-Brayeux**

---

Le projet est au stade du permis d'urbanisme. Le fonctionnaire délégué a fait ses remarques, il trouvait le projet beaucoup trop moderne. Le bureau d'architectes a procédé aux changements. A priori, le dossier est correct et la commune devrait recevoir le permis d'urbanisme.

La philosophie de l'intérieur du bâtiment reste la même.

*Un membre pose la question du revêtement de façade, est-ce du bardage bois ?*

Non, le bardage orangé est une tôle de bardage en acier laqué de ton orange cuivré, les façades « noires » sont réalisées en panneaux de bardage fibre-ciment de ton anthracite.

*Les parkings PMR derrière l'école semblent loin de l'entrée de la salle, ils étaient plus proches avant.*

En effet, sur l'esquisse, des places de parking et une place PMR étaient dessinées devant le bâtiment (rue Albert Bastin) mais vu le dénivelé, la largeur de la route et la largeur du trottoir, ce n'était plus possible de conserver ces emplacements ou alors le trottoir aurait été trop étroit.

Notons qu'un troisième parking PMR se situe devant l'école.

*La possibilité d'installer des cloisons amovibles dans la grande salle a été abordée mais la volonté était de ne pas placer de rails au sol et l'auteur de projet a fortement déconseillé l'utilisation de cloisons amovibles uniquement suspendues.*

Rappelons par ailleurs que d'autres petites salles existent dont une qui peut être cloisonnée.

Madame la Bourgmestre explique en quelques mots la suite : l'octroi du permis d'urbanisme, l'appel à un marché de travaux (passage au conseil communal), la désignation de l'entreprise, les travaux ...

*Une personne demande si la commune a le budget ? Oui, elle l'a.*

*Une seconde question : à quand le premier coup de pelle ?*  
Le temps de faire toutes les démarches administratives, en 2021.

*Un membre souhaite recevoir la présentation PPT de ce soir.*  
La bourgmestre demandera à l'auteur de projet.

*Une personne demande si la Maison de Village pourrait accueillir les cérémonies laïques de funérailles ?*  
A priori, c'est la Maison de village d'Estinnes-au-Val qui est prévue pour ce genre d'hommage.

### **3. Deuxième convention : l'aménagement du ruisseau des Estinnes**

---

Pour rappel, le conseil communal a approuvé la demande de principe d'une 2<sup>ème</sup> convention portant sur l'aménagement du ruisseau le 9 juillet 2018.

La commune a prévu la somme de 150.000 € au budget 2020 pour pouvoir désigner un auteur de projet.

La prochaine étape sera la réunion de demande de convention avec les pouvoirs subsidiaires. La commune recevra alors sa convention-faisabilité comprenant 5 % de la valeur totale estimée du projet afin d'établir un avant-projet.

Madame la Bourgmestre signale que l'idée est de phaser le projet par tronçon.

*Un membre explique que la commune possède du matériel agricole au musée rural. Peu de gens s'y rendent pour le visiter. Dans l'attente de la réalisation de cette convention, ne pourrait-on pas exposer ces engins à quelques endroits de l'entité ?*

Dans la fiche-projet, c'est bel et bien prévu. En ce qui concerne l'idée de les exposer maintenant, il faut se renseigner au niveau de la sécurité. La commune devra faire appel à la société Vinçotte, elle devra sécuriser certains engins (vols, dégradations, accidents). A voir...

### **5. Conclusion**

---

Madame la Bourgmestre remercie les membres pour leur participation et leur souhaite une bonne fin de soirée.

---

## ESTINNES

### D'Estinnes Actions 2025

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural  
Mardi 19 novembre 2019 - Estinnes-au-Mont

---

Liste des participants :

	NOM	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
1	TOURNEUR	Aurore	X		
2	BAYEUL	Olivier	X		
3	FOSELARD	Hélène		X	
4	GARY	Florence			X
5	SCHOLLAERT	Michel	X		
6	BOSSANT	Jean-François	X		
7	COULY	Roland	X		
8	DEVOS	Christopher	X		
9	DEGUEILDRE	Herman	X		
10	GAUDIER	Luc			X



11	JODARD	Philippe			X
12	LEGAT	Thomas	X		
13	MANSY	Marcel	X		
14	MARQUANT	Jacques	X		
15	NOEL	Dominique			X
16	PASTURE	Julie	X		
17	RENAUX	Jean-Jacques		X	
18	ROBERT	Jean-Louis			X
19	ROUSSEAU	Laurent	X		
20	VANAISE	Ivan	X		
21	VANBELLE	Jean-Jacques		X	
22	WERRION	Andrée	X		

PAWLAK Jeannine, Administration communale d'Estinnes, 064/311.333, [jeannine.pawlak@estinnes.be](mailto:jeannine.pawlak@estinnes.be)  
 GUERRIAT Véronique, LATOUR Michaël, Fondation Rurale de Wallonie, 071/660.190, [m.latour@frw.be](mailto:m.latour@frw.be)